



Le Chef de l'Etat Burundais a rencontré les représentants des missions diplomatiques accréditées au Burundi



Le 27 février 2025, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a rencontré au Palais de Gitega, les représentants des missions diplomatiques accréditées au Burundi pour échanger sur la situation à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

Le Chef de l'Etat burundais a réitéré

l'engagement du Burundi envers la paix et la sécurité mais soutient une coopération internationale renforcée pour garantir un avenir pacifique et prospère pour tous les peuples de la région.

“Je saisis cette occasion pour tranquiliser les diplomates qui appellent leurs ressortissants à regagner leurs pays suite à la guerre qui ravage l'Est de la

Dans cette Edition:

page

Le Chef de l'Etat Burundais a rencontré les représentants des missions diplomatiques accréditées au Burundi

1

La Première Dame du Burundi S.E Angeline Ndayishimiye et Maryam Mwinyi, Première Dame de Zanzibar, lancent conjointement la campagne “Nous Sommes Égaux” à Zanzibar

2

La Première dame du Burundi sensibilise les jeunes sur la santé et la prévention des risques en milieu scolaire

3

La Première Dame du Burundi reçoit une délégation saoudienne

3

Retraite de préparation au lancement des activités du comité conjoint de concertation entre le Gouvernement du Burundi et les partenaires au Développement

4

Inauguration de la Radio Justice « Ijwi ry'U-butungane »

6

Le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique prépare les discussions budgétaires

6

COMMUNIQUE DE PRESSE NO1 /2025 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

9

RDC, créant ainsi une panique au sein de notre population. Le Burundi est un pays paisible prêt à protéger sa population et les étrangers résidant au Burundi”, a souligné le Numéro Un Burundais.

Le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a informé les diplomates sur le plan de paix pour la RDC conçu en cinq points à savoir la mobilisation internationale pour éviter l’escalade du conflit, le retrait des forces étrangères et démantèlement des groupes armés ,l’intégration du M23 dans le processus de paix inter congolais, un cessez-le-feu immédiat et sans conditions ,le renforcement des

mécanismes régionaux et internationaux, notamment le Conseil de Paix et de Sécurité de l’Union Africaine et l’opérationnalisation de la force africaine pour répondre efficacement à ses propres crises.

Le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye avait d’abord rappelé l’historique de ce conflit en République Démocratique Congo, avant de souligner que le Burundi est partie à la solution et non au conflit, et qu’il œuvre dans le but de réussir le programme “Faire taire les armes en Afrique d’ici 2030”.
(Présidence)

La Première Dame du Burundi S.E Angeline Ndayishimiye et Maryam Mwinyi, Première Dame de Zanzibar, lancent conjointement la campagne “Nous Sommes Égaux” à Zanzibar



pagne “Nous Sommes Égaux” à Zanzibar, qui ont débuté par une marche de 5 km, en soutien à l’initiative locale Afia Bora Maisha Bora, initiée par Son Excellence Maryam Mwinyi. Cette marche a réuni de nombreux citoyens de Zanzibar, démontrant l’importance de la santé publique.

Les Premières Dames du Kenya, du Burundi et du Zanzibar ont également participé à des exercices physiques pour sensibiliser à la nécessité de la santé pour tous. Au cours de cette journée, elles ont visité des stands qui mettaient en valeur les réalisations de la fondation Maisha Bora, dirigée par Madame Maryam

Mwinyi, qui organise régulièrement des camps médicaux pour fournir des soins gratuits aux populations locales.

La Première Dame du Burundi, S.E Angeline Ndayishimiye, a effectué une visite officielle à Zanzibar, en République Unie de Tanzanie, du 26 au 28 février 2025. Au cours de son séjour, elle a rencontré la Première Dame de Zanzibar, Son Excellence Maryam Mwinyi, afin de renforcer les liens entre leurs nations respectives. Les discussions ont principalement porté sur la campagne “Nous Sommes Égaux”, une initiative lancée par l’Organisation des Premières Dames d’Afrique pour le Développement à laquelle elles appartiennent.

Cette rencontre symbolise une coopération exemplaire, illustrant l’amitié et le respect mutuel qui existent entre le Burundi et le Zanzibar. Les deux Premières Dames s’engagent à promouvoir des initiatives bénéfiques pour leurs communautés.

Le 28 février 2025, S.E Angeline Ndayishimiye a pris part aux activités de lancement officiel de la cam-

Lors de cette cérémonie, la Première Dame de Zanzibar a exprimé sa reconnaissance envers tous les participants, tout en réaffirmant que la santé et l’éducation demeurent ses priorités pour bâtir un avenir radieux. Pour sa part, S.E Angeline Ndayishimiye a exprimé sa satisfaction de se joindre à cette initiative, appelant les participants à avancer ensemble, en soulignant l’importance de l’unité et de la collaboration, sans distinction de genre.

Une visite à l’hôpital de la province du Sud de Zanzibar a également marqué leurs activités, où les Premières Dames ont distribué des dons aux patients afin de soutenir ceux qui reçoivent des soins médicaux. Cette action a encore mis en avant l’engagement et la solidarité des Premières Dames envers les communautés locales.
(Présidence)

La Première dame du Burundi sensibilise les jeunes sur la santé et la prévention des risques en milieu scolaire



Le lundi 24 février 2025, la Première Dame du Burundi, S.E Angeline Ndayishimiye a honoré de sa présence la campagne de sensibilisation des jeunes et adolescents en milieu scolaire qu'elle a organisé à l'école « Socle du savoir », situé sur la colline Matongo en province de Mwaro. Cette initiative qui réunissait les élèves de cinq écoles environnantes, s'inscrivait sous le thème « Zéro grossesse, VIH/SIDA, Vaccination, Mpox et une meilleure nutrition ».

Dans son discours, la Première Dame du Burundi a mis en garde contre les grossesses précoces et non désirées, soulignant qu'elles compromettent l'avenir des jeunes filles et affectent profondément les familles. Elle a également sensibilisé les jeunes sur les dangers du mariage précoce, qui expose les adolescentes à des complications de santé, notamment les fistules obstétricales.

En matière de prévention sanitaire, S.E Angeline Ndayishimiye a insisté sur les mesures de lutte contre le Mpox, en recommandant aux jeunes d'éviter des contacts avec les personnes infectées, le lavage régulier des mains et la prudence face aux animaux porteurs du virus. Concernant le VIH/SIDA, elle a rappelé les dangers de cette maladie et l'importance du dépistage pour une prise en charge

efficace.

La Première dame du Burundi S.E Angeline Ndayishimiye a exhorté les jeunes à éviter la consommation de stupéfiants et le vagabondage sexuel, soulignant les risques pour leur santé et leur avenir. Elle a également encouragé une alimentation équilibrée, essentielle au développement harmonieux du corps et de l'esprit.

Au cours de cette campagne de sensibilisation, trois jeunes ont partagé leurs expériences personnelles liées à la consommation de drogues, à une grossesse non désirée et au VIH/SIDA.

Leur message était clair : "il est essentiel d'éviter ces comportements à risque pour un avenir meilleur", ont-ils insisté.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique Monsieur François Havyarimana pour sa part a salué cette initiative, invitant les élèves à écouter attentivement les enseignements dispensés.

De son côté, Madame Brigitte Ndelema, qui avait représenté l'Organisation Mondiale de la Santé au Burundi à cet événement, a réaffirmé le soutien de l'organisation aux efforts du gouvernement, pour améliorer la santé des jeunes et de la population.

A l'issue de l'événement, la Première dame du Burundi, S.E Madame Angeline Ndayishimiye a offert des ballons et des maillots aux élèves des cinq écoles présents, un geste symbolique pour encourager la jeunesse à adopter un mode de vie sain et discipliné.

Cette campagne de sensibilisation illustre l'engagement de la Première Dame du Burundi en faveur du bien-être des jeunes, les encourageant à bâtir un avenir prometteur à travers l'éducation, la prévention et la discipline. (RTNB)

La Première Dame du Burundi reçoit une délégation saoudienne

Le 25 février 2025, la Première Dame du Burundi, S.E Madame Angeline Ndayishimiye a accueilli au siège de l'OPDD à Bujumbura une délégation saoudienne dirigée par l'Ambassadeur d'Arabie Saoudite au Burundi, Monsieur Yahya

Okesh. Ce dernier, bien que basé en Tanzanie, a représenté la Fondation du Roi Salmane Ibn Abdelaziz Al-Saoud, qui a offert un important don de dattes destiné à la communauté musulmane du Burundi.

Lors de cette rencontre, la Première Dame du Burundi a reçu avec gratitude les dattes offertes par la Fonda-



tion du Roi d'Arabie Saoudite, qu'elle a ensuite remises à la communauté musulmane du Burundi en prévision du mois sacré du Ramadan. Elle a exprimé son souhait que les dattes contribuent non seulement à la nutrition des musulmans durant ce mois important, mais aussi à prévenir les maladies liées à une alimentation non équilibrée.

Au-delà de ce geste alimentaire, la Première Dame du

Burundi S.E Angeline Ndayishimiye a annoncé que la délégation saoudienne s'engageait également à soutenir la Fondation Umugiraneza, qui œuvre pour la prise en charge des enfants souffrant de maladies cardiaques. Un soutien précieux pour cette fondation, qui contribue au bien-être des enfants burundais les plus vulnérables.

Elle a exprimé ses sincères remerciements au Roi Salmane Ibn Abdelaziz Al-Saoud pour ce don généreux, en soulignant l'importance de ce geste dans le renforcement des liens d'amitié entre les deux pays. Elle a également exprimé l'espoir que la Fondation du Roi continue de réaliser de telles actions bienveillantes en faveur de la population en difficulté.

Ce geste humanitaire vient renforcer la coopération bilatérale entre le Burundi et l'Arabie Saoudite, témoignant l'engagement des deux nations à œuvrer ensemble pour le bien-être des communautés locales, notamment dans le domaine de la santé et de la nutrition. **(RTNB)**

Retraite de préparation au lancement des activités du comité conjoint de concertation entre le Gouvernement du Burundi et les partenaires au Développement



La retraite a été coprésidée par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Son Excellence Ambassadeur Albert Shingiro en sa qualité de Vice-Président du Comité Interministériel de Pilotage National de la Stratégie Nationale de la Coopération au Développement, et par la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies Madame Violet KAKYOMYA. Les autres participants à la retraite sont : le Ministre des Finances ,du Budget et

Le vendredi 28 février 2025, le Gouvernement du Burundi a organisé une retraite stratégique aux partenaires au développement pour préparer le lancement des activités du Comité Conjoint de Coordination (CCC) dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la Coopération au développement (SNCD) à l'Hôtel Kiriri Garden.

de la Planification Economique, le Ministre de l'Environnement ,de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministre de l'Hydraulique , de l'Energie et des Mines, le Ministre de la Justice, les hauts cadres du Gouvernement comme ceux de la Présidence de la République du Burundi dont ceux du Bureau d'Etudes Stratégique et de Développement (BESD). Il y a les autres Ministères qui étaient présentés

comme le Ministère de l'Intérieur, de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Du côté des partenaires étaient certains Ambassadeurs comme celui de l'Union Européenne, l'Ambassadeur de la France au Burundi, ceux de la Belgique, des Pays-Bas, de la Chine et la Directrice de la coopération Suisse.

Dans son discours, le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence, Ambassadeur Albert Shingiro a parlé l'utilité de la retraite qui sert de cadre de référence en matière de coopération au développement et s'inscrit dans la droite ligne du Plan National de Développement révisé, et, plus généralement, dans la vision d'un « Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 » plus précisément dans son cinquième pilier dédié au partenariat fructueux. Il n'a pas oublié de parler sur le nouveau découpage administratif. Il a fait savoir que le nombre de provinces passe de 18 à 5 alors que les communes passent de 118 à 42.

Après le discours du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement, la première présentation a été effectuée par l'Ambassadeur Gaudence Sindayigaya, Directeur Général chargé des Relations Multilatérales. Il a parlé de la Stratégie Nationale de la Coopération au Développement (SNCD) 2023-2027. C'est un système de coopération dynamique et performant.

La deuxième présentation a été effectuée par la Représentante du Bureau d'Études Stratégique et de Développement Madame Liliane Cishahayo. Elle a parlé Système de Suivi des Projets et Programmes Appuyés par les Partenaires au Développement (SYSPAP), est un nouveau système centralisé cohérent et digitalisé qui permet d'avoir des informations en temps réel qui dans le cadre de la coopération au développement.

Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique Monsieur Nestor Ntahontuye à son tour a parlé du Plan National de Développement 2018-2027 révisé et son Plan d'actions Prioritaires 2023-2027 aligné à la vision « Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 ». Quant au représentant du Ministre de l'Intérieur, du Dé-

veloppement Communautaire et de Sécurité Publique, il a parlé du nouveau découpage administratif.

Dans son discours, l'Ambassadeur de l'Union Européenne au Burundi Madame Wolfram a beaucoup apprécié l'organisation de cette retraite. Elle a indiqué que les consultations dans la coopération internationale favorisent la gestion efficace des ressources des acteurs et stratégiques. Elle a également félicité le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement, les autorités Gouvernementales, la Coordinatrice Résidente du système des Nations Unies, les Ministres et les intervenants du gouvernement pour la réussite de ces assises.

Les activités de la retraite ont été caractérisées par d'intenses et fructueuses discussions sur différentes et importantes thématiques dans l'optique d'opérationnaliser la Stratégie de la coopération au Développement, de poser les premiers pas dans la marche vers la réalisation de la Vision du Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060.

Avant de clôturer cette retraite, quelques recommandations ont été formulées. Ces recommandations concernent entre autres le renforcement des mécanismes de concertation prévus par la stratégie nationale au développement (SNCD), le renforcement des outils ou systèmes d'information des engagements des partenaires, y compris le Système de Suivi des Projets et Programmes Appuyés par les Partenaires au Développement (SYSPAP) afin d'améliorer la synergie et la cohérence entre les interventions et leur impact, l'opérationnalisation effective des groupes sectoriels et de concertation dans le cadre de renforcer le dialogue sectoriel, le renforcement des cellules de coopération au niveau des ministères, le renforcement du rôle et de la collaboration avec les entités déconcentrées et décentralisées.

Pour clôturer, le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert Shingiro a remercié Madame la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies et toutes ses équipes pour toutes les dispositions qui ont été prises en vue de rendre cet événement possible, agréable et fructueux et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur précieuse contribution à ce travail. **(MAECD)**

Inauguration de la Radio Justice « Ijwi ry'Ubutungane »



Le lundi 24 février 2025, le Ministère de la Justice et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont procédé à l'inauguration officielle de la Radio Justice « Ijwi ry'Ubutungane » en Mairie de Bujumbura. Cette nouvelle station radio vise à améliorer l'accès à l'information judiciaire et à sensibiliser la population sur leurs droits et devoirs.

La Radio Justice "Ijwi ry'Ubutungane" émet sur deux fréquences distinctes : 92.3 MHz pour Bujumbura et ses environs, et 104.4 MHz pour la partie Ouest et le Centre du Burundi. Il s'agit d'une phase pilote qui pourrait être étendue à l'ensemble du pays à l'avenir. Lors de l'inauguration, la Ministre de la Justice, Madame Domine Banyankimbona, a souligné l'importance de cette initiative qui répond à un besoin pressant de la population, en matière d'information et d'orientation juridique.

Le Directeur de la Radio Justice, Monsieur Alexis Nzambi-mana, a précisé que la mission principale de la radio est d'informer, former et orienter la population sur les questions de justice. La radio diffusera quotidiennement de 6h00 à 21h00, proposant divers programmes axés sur l'accès aux services judiciaires, les droits humains et les bonnes pratiques en matière de justice.

Le Représentant Résident du PNUD au Burundi Monsieur Mathieu Ciowela a mis en avant le caractère inédit de cette radio, la première au Burundi à être exclusivement dédiée à la justice et aux droits humains. Il a souligné que cette initiative marque un progrès significatif dans l'amélioration de l'accès aux services judiciaires et la promotion de l'Etat de droit.

Grâce à cette radio, les citoyens burundais pourront bénéficier d'une meilleure compréhension des mécanismes judiciaires et des voies de recours disponibles. L'objectif est de favoriser une justice plus accessible, plus transparente et plus proche des préoccupations de la population.

L'inauguration de la Radio Justice "Ijwi ry'Ubutungane" constitue ainsi une avancée majeure pour le Burundi, en facilitant l'accès à l'information juridique et en renforçant la confiance des citoyens dans le système judiciaire du pays. **(RTNB)**

Le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique prépare les discussions budgétaires



Le lundi 24 février 2025, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Monsieur Nestor Ntahontuye a tenu en Mairie de Bujumbura, une réunion avec des experts dudit ministère, visant à préparer les discussions budgétaires de l'année 2025-2026 avec les ministères sectoriels et les institutions constitutionnelles.

Dans son allocution, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique Monsieur Nestor Ntahontuye a indiqué que cette réunion a été organisée

dans le but de faire comprendre aux experts comment ils ont sélectionné les activités planifiées au sein des ministères et institutions, selon leur pertinence et leur efficacité, afin qu'il y ait des impacts directs sur la vie de la population.

Dans cette réunion, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique a fait savoir que les discussions budgétaires entre les sous-commissions et les comités de discussion budgétaire mises en place par le ministère des finances, du budget et de la planification économique, le ministère des infrastructures, de l'équipements et des logements sociaux ainsi que le ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique ont commencé le mardi 25 février 2025.

Selon le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique les autres ministères et institutions constitutionnelles ont suivi dans l'après-midi de mardi et dans la journée de mercredi 26 février 2025.

Elle a souligné que l'objet de ces discussions budgétaires est de voir réellement ce que ces institutions ont planifié et d'analyser la pertinence des activités en termes de contribution dans la réalisation de la vision du Burundi, pays émergent en 2040 et développé en 2060. (RTNB)

Le Burundi et le Tchad signent un accord de coopération



Le mardi 25 février 2025, le Ministre du Commerce, du Transport, de l'industrie et du Tourisme Madame Marie Chantal Nijimbere et le Ministre du commerce et de l'industrie du Tchad Monsieur GUIBOLOFANGA Mathieu ont procédé à la signature d'un accord d'échange commercial.

Ces ministres ont annoncé que cette signature faisait suite aux échanges entre le Président du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye et Président du Tchad Monsieur Mahamat Idriss Deby Itno, lors de la visite de ce dernier au Burundi à l'occasion du 62^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi. Les deux dirigeants avaient exprimé leur volonté de renforcer la coopération bilatérale, notamment dans les domaines du commerce et de l'investissement. Ils ont précisé que cet accord vise

à concrétiser ces engagements en facilitant les échanges commerciaux entre le Burundi et le Tchad.

La Ministre du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme Madame Marie Chantal Nijimbere a annoncé que cet accord est bénéfique pour les deux pays car ils partagent des intérêts communs en matière de commerce étant donné qu'ils sont tous membres de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Grâce à ce partenariat, le Burundi pourra exporter vers le Tchad des produits comme le thé, le café et le maïs, et le Tchad pourra également exporter ses propres produits vers le marché burundais.

Elle a encouragé les opérateurs économiques burundais à accroître leur production, soulignant que cet accord présente une occasion de stimuler les exportations. Elle a rappelé que le Gouvernement s'engage à faciliter la mise en place d'accords commerciaux pour les entrepreneurs et a appelé ces derniers à travailler davantage pour augmenter le taux d'exportation.

Après la signature de l'accord, la délégation tchadienne a visité une usine de transformation du thé et des plantations théicoles situées à Rwegura, dans la province de Kayanza. Cette visite a permis aux représentants tchadiens de découvrir la manière de transformation du thé, un produit phare des exportations du pays. (RTNB)

Burundi : la Ministre du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme visite le site de Youth with a Mission

Le mercredi 26 février 2025, la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme Madame Marie Chantal Nijimbere a effectué une visite l'après-midi en commune Kabezi de la province de Bujumbura, au site appartenant à l'organisation Youth With a Mission (YWAM).

Cette visite intervient au moment où cette organisa-

tion qui intervient dans la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, la protection de l'enfance, l'assainissement et le tourisme; vient d'accueillir 56 visiteurs en provenance de différents pays dans ce site qui comprend une maison de passage, une crèche, une école et une salle des réunions.

La Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie



et du Tourisme ,Madame Marie Chantal Nijimbere a indiqué que sa descente à ce site rentre dans le cadre de l'encouragement et de l'appréciation des activités qui s'y déroulent, surtout dans le domaine de l'encadrement

des jeunes les plus vulnérables, mais également dans le renforcement des capacités des gens de la communauté locale pour qu'ils aient des compétences qui peuvent leur servir dans leurs plans de développement afin qu'ils puissent plonger dans le système entrepreneurial que le Gouvernement burundais prône toujours.

La Ministre du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme a vu qu'après que ces visiteurs auront appris sur le Burundi les potentialités touristiques et d'investissement, ils seront des ambassadeurs pour promouvoir l'image du pays.

Le fondateur et représentant légal d'YWAM au Burundi, Pasteur Missionnaire Nzunguri Gouramari Jagen a fait savoir que les 56 visiteurs, auront l'occasion de visiter différents lieux touristiques du Burundi. **(RTNB)**

Cibitoke : plus de 40000 réfugiés congolais en attente d'assistance



Le mercredi 26 février 2025, une délégation composée des agences du Système des Nations Unies, accompagné de l'Ambassadeur de l'Afrique du

Sud, Monsieur MBULELO Chadrack BUNGANE, et de l'Ambassadeur de la Tanzanie, Monsieur Gelasius Gaspard Byakanwa, s'est rendue au site de transit des réfugiés congolais situé au stade Rugombo de la province Cibitoke. Cette visite visait à évaluer les conditions de vie des réfugiés et à coordonner une réponse humanitaire appropriée.

Le site de transit de Rugombo en province de Cibitoke abrite actuellement plus de 40 000 réfugiés congolais ayant fui la guerre dans leur pays. Parmi eux, 2 500 femmes enceintes et 7 000 enfants, dont certains ont fui sans leurs parents et sont pris en charge par des voisins. Face à cette crise humanitaire, la Représentante de Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés Madame Brigitte Mukanga-Eno a souligné l'urgence d'une intervention pour subvenir aux besoins essentiels de ces populations, notamment en matière d'alimentation, de santé et de logement.

Les agences du Système des Nations Unies, comprenant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Bu-

rundi et l'ONU Femmes, ont lancé un appel pressant à la communauté internationale pour renforcer l'assistance humanitaire. L'accent est mis sur la fourniture de nourriture, de soins de santé et d'installations sanitaires appropriées afin de garantir des conditions de vie décentes à ces réfugiés.

Face à la surpopulation du site de transit de Rugombo, le Gouvernement burundais a décidé d'aménager des sites plus vastes à Rutana et Mwaro pour accueillir les réfugiés. La Représentante de l'UNHCR Madame Brigitte Mukanga-Eno a annoncé que ces réfugiés seront bientôt transférés vers ces nouveaux sites afin d'alléger la pression sur le stade Rugombo et d'améliorer leurs conditions de vie.

La présence massive de réfugiés a entraîné l'occupation des établissements scolaires locaux, notamment le Lycée Communal Rugombo et l'Ecole Fondamental Rugombo, ce qui a conduit à l'arrêt des cours. Elle a assuré qu'en collaboration avec le Ministère de l'éducation, des solutions seront trouvées pour organiser des cours de rattrapage, afin de limiter l'impact sur les élèves burundais et réfugiés.

La situation des réfugiés congolais au Burundi reste préoccupante, nécessitant une mobilisation accrue des acteurs humanitaires et de la communauté internationale. La relocalisation vers Rutana et Mwaro représente une solution temporaire, mais des efforts soutenus sont indispensables pour assurer un avenir digne à ces milliers de personnes en détresse. **(RTNB)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°01/2025 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 26 février 2025 à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu en dates du 13, du 18 et du 20 février 2025 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Politique sectorielle du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement et sa Stratégie de mise en œuvre, Présentée par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

1

Cette Politique est un document stratégique de mise en œuvre du Plan National de Développement révisé en conformité avec la Vision « Pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060 ».

Elle s'oriente vers le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale existante mais également vers l'élargissement de la carte diplomatique pour nouer des relations diplomatiques avec d'autres partenaires non traditionnels.

Elle cadre bien avec le document de la politique étrangère du Burundi axé sur la diplomatie économique centrée sur l'attrait des investissements étrangers, les échanges commerciaux, le transfert des technologies, le développement des infrastructures de grande envergure ainsi que la promotion du tourisme.

Cette Politique mettra un accent particulier sur la mobilisation de la diaspora burundaise et les travailleurs migrants qui constituent une autre source à mobiliser pour le développement inclusif et harmonieux du Burundi.

A l'issue de l'analyse, le document a été adopté avec entre autre recommandation que chaque ministère dispose des indicateurs pour la vision 2040-2060, afin déterminer facilement les actions prioritaires.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

2. **Projet de loi portant ratification de la Convention de l'Union Africaine sur la protection des personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala),**

Présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

La Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) tire son origine notamment dans la Charte des Nations Unies de 1945 et de l'Acte constitutif de l'Union Africaine de 2000.

L'objectif de cette Convention vise à promouvoir et renforcer les mesures régionales et nationales destinées à prévenir ou atténuer, interdire et éliminer les causes premières du déplacement interne, et prévoir des solutions durables en mettant en place un cadre juridique de solidarité, de coopération, de recherche de solutions durables au déplacement interne en Afrique.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant des ajustements de forme.

3. **Programme d'Investissements Publics (PIP) 2025-2028,**

Présenté les services du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Ce document contient l'ensemble des projets et programmes soumis par tous les ministères comme jalons de mise en œuvre du Plan National de Développement révisé.

Il comprend les projets en cours d'exécution, les nouveaux projets approuvés dont le financement est déjà disponible ou les conventions disponibles, ainsi que les projets en cours de négociation dont les études sont disponibles mais qui sont en attente d'un financement potentiel.

Au niveau de la planification annuelle des activités, le Programme d'Investissements Publics 2025-2028 servira de référence dans l'élaboration du budget-programmes pour l'Exercice 2025-2026.

Le coût total prévisionnel de Programme d'Investissements Publics est estimé à 8 272, 86 milliards de BIF.

A l'issue de l'analyse, le document a été adopté avec entre autre recommandation de préparer les Programmes d'Investissements Publics en tenant compte des priorités et en référence au Plan National de Développement révisé et de la Vision Burundi 2040-2060. Les travaux et chantiers arrêtés devraient bénéficier de la plus grande priorité.

2

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

4. **Projet de loi de règlement et compte-rendu budgétaire, Exercice 2023/2024,** Présenté le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Les prévisions du budget général ont été revues, en cours de gestion par la loi n° I/28 du 31 décembre 2023 portant modification de la loi n°/16 du 28 juin 2023 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'Exercice 2023/2024.

Les ressources du Budget Général révisé de l'Etat ont connu une augmentation de 4,12% par rapport à ce qui était prévu dans la loi des finances initiale, tandis que les charges ont connu une diminution de 3,62%.

Au cours de l'Exercice 2023-2024, les ressources du budget général de l'État ont été réalisées à hauteur de 81,45 % tandis que les dépenses ont été exécutées à hauteur de 85,48%.

Après analyse, le projet de loi a été adopté.

5. **Projet de décret portant publication des résultats préliminaires du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage au Burundi, Edition 2024,** Présenté le services du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Dans le cadre des recensements généraux de la population et des logements lancés par les Nations Unies et couvrant la période de 2015 à 2024, le Burundi s'est engagé à conduire son 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat couplé à son 1er Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage pour en faire une seule opération.

Les résultats de recensement sont très indispensables pour renseigner sur les indicateurs de la Vision du Burundi, « Pays Emergent en 2040, Pays Développé en 2060 » et du Plan National de Développement révisé.

Actuellement, les résultats préliminaires sont disponibles et doivent être diffusés pour usage, conformément à la pratique internationale y relative qui recommande que ces résultats soient rendus publics au plus tard 6 mois après le dénombrement principal.

C'est donc dans le but de rendre publics ces résultats en se conformant à la norme internationale que le projet de décret est proposé.

Après analyse, le projet a été adopté avec la recommandation de s'assurer que les chiffres repris dans le projet de décret concordent avec ceux du logiciel utilisé dans cette opération.

3

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

6. Plafonds d'engagement des dépenses du troisième trimestre 2024/2025 Présentés

Présentés les services du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Les plafonds d'engagement budgétaire sont soumis à la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2024/2025 qui introduit l'élaboration des plafonds d'engagement trimestriels des dépenses sur base des PTBA. Les plafonds d'engagement constituent un outil indispensable de régulation des dépenses.

Conformément à la loi de finances de 2024/2025, tout gestionnaire de crédit doit engager les dépenses à la limite du crédit voté et accordé. Le Ministre ayant les finances dans ses attributions est autorisé à prendre des mesures qui s'imposent pour éviter le dépassement des crédits.

Après échange et débat, ces plafonds ont été adoptés.

7. Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuel de 2025/2026 à 2027/2028,

Présenté les services du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique

4

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle est l'un des documents qui doivent accompagner la loi de finances conformément aux dispositions de la loi organique relative aux finances publiques.

Il sert de référence dans l'élaboration de la loi de finances de l'année à venir dont il définit les orientations, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées sur la base de l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale. Il porte sur une période triennale glissante, ajustée annuellement.

A l'issue de l'analyse, le document a été adopté avec entre autre recommandation d'être réaliste dans les prévisions tant en recettes qu'en dépenses.

8. Projet d'ordonnance conjointe portant modalités d'application de l'article 118 de la loi n°1/27 du 30 décembre 2024 portant modification de la loi n°1/19 du 28 juin 2024 portant fixation du budget de la République du Burundi pour l'Exercice 2024/2025,

Présenté les services du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Ce projet d'ordonnance ministérielle est relatif aux redevances et à la contribution aux activités socio-économiques prélevées par la LONA sur toutes les sortes de jeux de hasard y compris les tombolas organisées sur tout le territoire du Burundi, et sur la répartition des redevances perçues et ce, en application de l'article 118 de la loi de finances rectificative pour l'Exercice 2024/2025, après avoir

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

déduit la part revenant au partenaire privé. Ainsi, 40% des revenus perçus par la LONA sont virés sur le compte du trésor public et 60% restants sont virés sur un compte de la LONA. Après analyse, le projet a été adopté avec la recommandation de clarifier le titre en précisant l'objet de l'ordonnance.

9. Projet d'ordonnance conjointe portant modalités d'application de l'article 151 de la loi n°1/27 du 30 décembre 2024 portant modification de la loi n°1/19 du 28 juin 2024 portant fixation du budget de la République du Burundi pour l'Exercice 2024/2025
Présenté le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Ce projet d'ordonnance porte sur les amendes qui sont infligées aux contrevenants à la réglementation relative à l'hygiène et à la salubrité publique en application de l'article 151 de la loi des finances rectificative pour l'Exercice 2024/2025, dans l'objectif de :

- 1° Garantir la protection environnementale et la prévention des risques liés au changement climatique
- 2° Assurer la propreté des lieux publics pour donner l'image d'un pays qui chemine vers un émergence en 2040 et le développement en 2060.

A l'issue de l'analyse, le projet d'ordonnance a été adopté, avec entre autre recommandation d'être plus clair dans le titre en précisant sur quoi porte cette ordonnance.

10. Note d'information relative à la présidence du COMESA par le Burundi,
Présentée par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

Créée en 1981 en tant que Zone d'Echanges Préférentiels des États de l'Afrique Orientale et Australe (ZEP), elle a été transformée en COMESA en 1994.

Dans la perspective de sa vision, l'objectif du COMESA est de former une grande unité économique et commerciale capable de surmonter certains des obstacles auxquels sont confrontés les Etats membres. Le Burundi assure actuellement la présidence du COMESA et cette note vient indiquer les dispositions prises par le Burundi durant sa présidence.

Le Conseil a pris acte du contenu de la note et a recommandé au Ministère en charge du Commerce de préparer un plan d'actions prioritaires à soumettre au Secrétariat Général du COMESA.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

11. Projet de décret portant modification du décret n°100/121 du 24 décembre 2020 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux,

Présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux

Les innovations apportées par cette modification sont entre autres l'introduction de deux Secrétariats Permanents dans ce Ministère, l'un chargé du domaine des Infrastructures et de l'Équipement, et l'autre chargé du domaine de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Il s'agit en outre d'insérer dans l'organigramme du Ministère deux nouvelles structures à savoir l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Transactions Immobilières ainsi que l'Autorité de Contrôle des Constructions.

Après analyse, le projet a été adopté moyennant quelques corrections de forme.

12. Note sur l'état d'avancement des préparatifs pour la construction de l'ex-marché central de Bujumbura,

Présentée par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux

En date du 02 septembre 2024, le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux a signé avec la Société UBAKA NATION GROUP, une Convention portant mise à disposition du terrain qui abritait l'Ex Marché Central de Bujumbura en vue de sa reconstruction.

En date du 29 janvier 2025 soit cinq mois après la signature de cette Convention, UBAKA NATION GROUP a soumis au Ministère le Plan de développement du projet qui s'articule en sept (07) phases de construction qui s'enchaîneront avec un décalage allant de six mois à une année l'une après l'autre.

Concernant la mobilisation des fonds, à ce jour 4983 actionnaires se sont déjà engagés à hauteur de 4.773.683.312 BIF et 345.466 USD. Le coût global du projet estimé à 571.690.588.780 BIF.

A travers cette note, il est sollicité l'accord du Gouvernement pour que :

- 1° Les travaux se déroulent en phases au vu du rythme de la demande ;
- 2° Le contrat soit négocié et signé en vue de permettre à UBAKA NATION GROUP de commencer les travaux de la 1ère phase dès le 1er mars 2025 ;
- 3° Un délai de douze (12) mois soit accordé à UBAKA NATION GROUP afin de lui permettre de mobiliser les fonds pour les phases restantes.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Le Conseil des Ministres a donné le feu vert au Ministère en charge des Infrastructures pour négocier et signer la convention en vue de permettre UBAKA NATION GROUP de commencer les travaux de la 1ère phase avec la recommandation de procéder à un encadrement adéquat pour que le projet soit mené à bon port, sans toutefois s'immiscer dans la gestion du Projet. Une bonne gestion des terres de l'Etat est absolument recommandée pour éviter toute spoliation.

13. Divers

Il a été recommandé au Ministère en charge des Finances de rappeler que l'interdiction de l'octroi des tantièmes et des primes de bilan dans les sociétés publiques et parapubliques est toujours d'actualité pour une gestion efficiente desdites sociétés.

Fait à Gitega, le 27 février 2025

7

Le Secrétaire Général de l'Etat
Jérôme NIYONZIMA. -

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jérôme Niyonzima', with a horizontal line drawn through it.

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développe- ment

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi